



# Protection

*des personnes relevant  
de la compétence du HCR*



Des réfugiés de Syrie en quête de sécurité tentent de gagner la Turquie.

**I**l n'y a pas de recette pour protéger les personnes qui ont été forcées de s'enfuir de chez elles et dont la survie et le bien-être dépendent de la communauté internationale, après leur déplacement. Chaque situation est différente : à chaque trajectoire de vie correspond une histoire singulière.

En 2014, en raison de l'augmentation incessante du nombre des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence, le HCR a eu des difficultés inouïes à répondre aux demandes de protection et d'assistance des individus vulnérables touchés par les multiples situations d'urgence et les situations de déplacement plus anciennes. Ce chapitre passe en revue les principales réalisations de l'année et décrit, en quelques articles concis, certains des défis que l'Organisation doit relever pour s'acquitter de sa mission de protection et d'assistance. ●●●

# Protection des enfants déplacés : les enseignements de deux situations d'urgence en Afrique

**E**n 2013, les enfants représentaient la moitié de la population réfugiée de par le monde – soit le pourcentage le plus élevé depuis dix ans. Cette tendance s'est confirmée en 2014. En mars 2014, c'est-à-dire quatre ans après le début de la crise en République arabe syrienne (Syrie), près de deux millions d'enfants syriens étaient devenus des réfugiés. Plus de 23 000 migrants et réfugiés mineurs, dont plus de la moitié non accompagnés, ont débarqué en Europe après avoir traversé la Méditerranée en 2014.

En Afrique, deux crises en particulier – en République centrafricaine (RCA) et au Soudan du Sud – ont entraîné le déplacement de milliers d'enfants en 2014 et ont contraint le HCR à adapter ses stratégies et ses activités de protection de l'enfance à toute une série de défis. Bon nombre d'enfants déplacés par ces crises avaient enduré des violences et des souffrances extrêmes ou en avaient été témoins, et le nombre d'enfants séparés de leur famille et de mineurs non accompagnés était particulièrement élevé dans les deux contextes.

Selon les informations du HCR, certains enfants déplacés par ces crises ont eu recours à des stratégies d'adaptation négatives, notamment le travail des mineurs et la mendicité, qui augmentaient leur vulnérabilité et les exposaient à davantage de risques. Les adolescents, en particulier, étaient semble-t-il tenus d'assumer la garde d'enfants plus jeunes et de contribuer aux revenus de la famille, même s'il fallait pour cela prendre un travail dangereux, accepter un mariage précoce ou se prostituer pour obtenir des vivres et d'autres

articles essentiels. Les réfugiés ont également indiqué que la toxicomanie était fréquente, en particulier chez les jeunes hommes et les garçons.

Les interventions traditionnelles de protection de l'enfance se sont avérées insuffisantes pour répondre pleinement aux risques de plus en plus complexes encourus par les enfants dans ces situations. Le placement en famille d'accueil et l'aménagement d'espaces amis des enfants – deux piliers de la stratégie de protection de l'enfance – n'ont pas permis de satisfaire les besoins du nombre élevé d'enfants réfugiés et demandeurs d'asile. Le personnel du HCR et des organisations partenaires était débordé, et leurs ressources surexploitées.

On considère qu'il est essentiel d'adopter une approche volontariste en matière de protection de l'enfance dès le début des situations d'urgence. Dans le cas des crises en RCA et au Soudan du Sud, cette approche a notamment consisté à déployer un personnel qualifié pour faciliter l'identification rapide des enfants les plus exposés ; à investir dans des mesures à grande échelle axées sur la collectivité, comme des activités récréatives informelles pour les enfants et des interventions de protection de l'enfance dans les camps de réfugiés ; et à mobiliser des structures de soutien communautaires comme des groupes de jeunes et des travailleurs de proximité.

Dans les deux situations d'urgence, le HCR a appuyé une approche stratégique de la protection de l'enfance en 2014. S'agissant de la situation en RCA, les priorités et les objectifs en matière de protection de l'enfance ont été mis en évidence

dans une stratégie de protection régionale qui a été intégrée au plan interorganisations d'aide aux réfugiés centrafricains, dans lequel le HCR est chef de file. Pour la situation au Soudan du Sud, lors de la préparation de la réponse interorganisations, un cadre régional de protection des enfants a été élaboré très tôt, afin de définir les priorités et d'assurer une approche harmonisée entre toutes les institutions onusiennes et les autres partenaires. Un appui technique a été apporté pour coordonner les mécanismes de recherche et de regroupement des familles, tandis qu'un soutien était dispensé sur le

lieu d'exécution pour garantir une programmation de qualité.

En dépit de ces efforts positifs, de graves lacunes subsistaient. Un soutien ultérieur et de nouvelles mesures sont et continueront d'être nécessaires dans divers domaines : il faut notamment prendre en charge les besoins psychologiques et sociaux des enfants, prévenir la séparation des familles et appuyer les modalités alternatives de garde des enfants, fondées sur la famille ; prévenir la violence et l'exploitation sexuelle et y répondre ; offrir aux enfants de véritables possibilités d'accéder à l'école et d'y rester.

## DOMAINES D'INTERVENTION

## RÉALISATIONS EN 2014

### Sécurité face à la violence et à l'exploitation

#### Protection de l'enfance renforcée

Assurer des procédures de détermination de l'intérêt supérieur (DIS) pour les enfants non accompagnés et séparés

- La proportion d'enfants réfugiés non accompagnés ou séparés pour lesquels une procédure de DIS a été achevée ou entamée a été accrue dans 40 situations de réfugiés et maintenue dans 14 situations de réfugiés. Les augmentations sont liées au recrutement d'effectifs supplémentaires, au renforcement des capacités du personnel et des partenaires, à la mise en place de comités de DIS ou à leur consolidation, ainsi qu'à l'élaboration de procédures opérationnelles standard ou à leur amélioration. Les opérations où le nombre d'enfants non accompagnés et séparés est élevé ont encore des difficultés à répondre aux besoins de protection de ce groupe à risque.
- Un appui ciblé, notamment sous forme d'activités de formation et d'accompagnement, a été fourni à six opérations d'Afrique de l'Est par l'intermédiaire d'un conseiller régional pour la protection des enfants et la DIS.

Veiller à ce que les enfants relevant de la compétence du HCR puissent accéder, sans discrimination aucune, aux services nationaux d'aide sociale et de protection de l'enfance

- L'accès non discriminatoire aux services nationaux d'aide sociale et de protection de l'enfance a été étendu dans 9 situations de réfugiés et dans 2 situations de déplacement interne.
- En 2014, le rapport du HCR sur la protection de l'enfant, y compris l'éducation, a été centré sur les efforts visant à assurer l'accès des enfants réfugiés aux services nationaux. Ceci témoigne de la réorientation de la stratégie sur un objectif à plus long terme, à savoir l'intégration des enfants réfugiés dans les systèmes nationaux de protection de l'enfance et d'éducation. Le HCR est intervenu auprès des gouvernements et a sensibilisé les personnes relevant de sa compétence, assurant dans le même temps une formation et un appui technique, pour élargir l'accès aux services publics de protection de l'enfance, d'éducation et de santé publique, et pour accroître la délivrance d'actes de naissance par les autorités nationales.
- En Afrique et en Asie du Sud-Est, le HCR a participé à des processus régionaux en rapport avec l'enregistrement des faits d'état civil, y compris l'enregistrement des naissances, et a plaidé avec succès pour la prise en compte des besoins des enfants réfugiés.

Offrir un appui ciblé aux opérations en vue de renforcer les programmes de protection de l'enfance

- 4 opérations supplémentaires (soit 16 au total) élaborent actuellement des stratégies pluriannuelles de protection de l'enfance au titre de la stratégie mondiale de protection de l'enfance du HCR.
- 19 opérations ont bénéficié du déploiement de spécialistes de la protection des enfants et/ou de missions d'appui. Au total, environ 110 mois – personnel ont été consacrés à l'accompagnement relatif à l'élaboration de stratégies de protection de l'enfance et à la formation.
- L'élaboration de programmes de protection a été renforcée au moyen d'un Fonds pour les initiatives des jeunes, qui a financé 16 projets de protection conçus par des jeunes, qui les ont ensuite mis en œuvre au sein de leurs communautés.
- Les problèmes propres aux jeunes et aux adolescents ont pu être abordés lors de forums spécialisés, notamment lors des Consultations du HCR avec les ONG, de la conférence régionale sur la protection de l'enfance, « Investir dans l'avenir », et de la Journée thématique sur les adolescents et les jeunes.
- Sur le terrain, plus de 200 agents du HCR ont reçu une formation sur des sujets en rapport avec la protection des enfants en situation d'urgence, dont l'enregistrement des naissances, la santé mentale et l'accompagnement psychosocial, et les modalités alternatives de garde.

# Protection en mer

**E**n 2014, un nombre croissant de réfugiés, de demandeurs d'asile, d'apatrides et de migrants ont pris la mer, souvent dans des embarcations dangereuses ou impropres à la navigation. Les décès en mer ont tragiquement augmenté en 2014, avec plus de 4 300 morts et disparitions, dont 3 500 dans la seule Méditerranée. Des mouvements importants ont également eu lieu dans le golfe d'Aden et dans le golfe du Bengale.

Le HCR a publié son *Initiative mondiale sur la protection en mer* (2014), un plan d'action biennal qui vise à soutenir les États dans leurs efforts pour réduire le nombre de décès, ainsi que l'exploitation et la violence subies par les personnes qui voyagent irrégulièrement par voie de mer, et pour mettre en place des dispositifs attentifs à la protection à l'intention de ceux qui ont besoin de la protection internationale.

Compte tenu de l'augmentation des conflits et des facteurs qui motivent ces voyages désespérés, le Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection a abordé, en décembre 2014, le thème de la protection en mer. En prévision du Dialogue, le HCR, le HCDH, l'Organisation maritime internationale (OMI), l'OIM et l'UNODC ont publié une déclaration commune sur la protection en mer au XXI<sup>e</sup> siècle, appelant la communauté internationale à mener une action concertée pour traiter tous les aspects de cette question, y compris dans les États d'origine, de transit et de destination. Le HCR a également continué à promouvoir la coopération sur la protection en mer au sein de forums interorganisations tels que le Groupe mondial sur la migration.

En collaboration avec ses partenaires, le HCR s'est efforcé tout au long de l'année 2014 de prendre des mesures concrètes pour améliorer la protection des personnes qui relevaient de sa compétence et participaient à des mouvements migratoires mixtes. Ces initiatives ont pris la forme de campagnes renforcées de sensibilisation, comme la campagne « Renseignez-vous avant de partir » en Libye ; des interventions ont également été menées au niveau national, sous-régional et régional pour répondre aux risques engendrés par les réseaux de trafic et de traite des êtres humains, y compris en consultation avec les réfugiés et les demandeurs d'asile dans des pays comme l'Éthiopie, la Libye, la Somalie et le Soudan, ainsi que dans la région Asie du Sud-Est. Ces interventions ont par exemple consisté à aider des États à élaborer des cadres législatifs, à mettre en place des mécanismes de lutte contre la traite et le trafic, et à constituer des capacités d'asile ; à renforcer la protection de l'enfance en élargissant l'accès à l'éducation et aux moyens de subsistance ; et à améliorer la sécurité des personnes relevant de la compétence de l'Organisation en prenant des mesures dans les camps ou en fournissant des lieux d'hébergement et des services de transport sécurisés dans les environnements à haut risque.

Le HCR a continué à plaider pour que les personnes relevant de sa compétence disposent d'autres moyens, plus sûrs, pour accéder à la protection internationale, notamment grâce à l'augmentation des places de réinstallation et d'admission humanitaire pour les personnes qui ont des besoins particuliers (voir le chapitre *Recherche de solutions*).

## *Le Dialogue 2014 du Haut Commissaire sur les défis de protection : la protection en mer*

### Thèmes :

- Recherche, secours et débarquement
- S'attaquer aux causes des déplacements irréguliers et offrir des options plus sûres
- Coopération internationale pour partager les charges et les responsabilités

### Participants :

- 88 États
- 52 organisations non gouvernementales
- 13 organisations intergouvernementales
- Experts et universitaires
- Gens de mer
- Représentants du secteur du transport maritime international
- Garde-côtes nationaux
- Officiers de marine nationaux

### Prochaines étapes pour le HCR :

- Continuer à recommander aux États de mettre en place des dispositifs efficaces de recherche, de sauvetage et de débarquement et soutenir leurs efforts en ce sens.
- Encourager le dialogue entre le secteur des transports maritimes et les organisations et États concernés.
- De concert avec des partenaires, améliorer la collecte et l'analyse des données relatives aux itinéraires empruntés, aux profils et aux besoins de protection.
- Élaborer des propositions pour améliorer l'accueil et le traitement après le débarquement, y compris par des « Équipes mobiles d'intervention en matière de protection ».
- Œuvrer avec les États pour supprimer la nécessité d'entreprendre des voyages dangereux, à la fois en améliorant l'accès à la protection internationale dans les régions d'origine et au-delà, et en offrant d'autres moyens légaux de se mettre en sécurité, comme des visas de regroupement familial, d'études ou de travail. ■

## DOMAINES D'INTERVENTION

## RÉALISATIONS EN 2014

### Promouvoir des stratégies migratoires attentives à la protection

Promouvoir des systèmes de gestion des arrivées qui facilitent la protection et l'accès à l'asile des réfugiés et apatrides participant à des flux migratoires mixtes

- Un soutien a été apporté à des initiatives nationales en Éthiopie, au Soudan et au Yémen, ainsi qu'à des initiatives régionales en Caraïbe, en Afrique australe et en Asie du Sud-Est, afin de renforcer les garanties offertes aux demandeurs d'asile, aux réfugiés et aux apatrides dans les procédures de gestion des entrées aux frontières et dans les modalités d'accueil.
- Des initiatives spécifiquement destinées à lutter contre l'exploitation par les passeurs et la traite des êtres humains ont été menées dans l'Est et la Corne de l'Afrique, ainsi qu'en Amérique centrale. En 2014, le HCR a publié un rapport de situation sur le trafic et la traite depuis la Corne de l'Afrique ; élaboré le rapport « Enfants en fuite », relatif à l'Amérique centrale, et actualisé son rapport sur la protection des réfugiés et les migrations internationales, en présentant les évolutions observées entre août 2013 et juillet 2014.

Poursuivre les nouvelles initiatives destinées à promouvoir la coopération internationale sur la protection des réfugiés

- Le HCR a participé à d'importants forums globaux sur la migration internationale, comme le Groupe mondial sur la migration et le Forum mondial sur la migration et le développement ; il a également poursuivi sa collaboration multilatérale et bilatérale avec le HCDH, l'OIM, l'OIT et l'UNODC, ainsi qu'avec les ONG partenaires.
- Des interventions spécifiques ont appuyé l'élaboration d'approches régionales destinées à répondre aux mouvements migratoires mixtes irréguliers en Afrique australe. Citons notamment une collaboration stratégique avec le Secrétariat régional sur les migrations mixtes (*Regional Mixed Migration Secretariat*, RMMS) dans l'Est et la Corne de l'Afrique ; et la mise en place d'un Centre régional sur les migrations mixtes en Afrique du Nord (Le Caire), en collaboration avec le HCDH, l'OIM et le RMMS. Des groupes de travail sur les migrations mixtes sont également en cours de constitution dans la région ; enfin, des consultations et des formations sont organisées à titre bilatéral et dans le cadre d'initiatives multilatérales pour les États touchés.
- Le HCR a continué à soutenir les initiatives régionales visant à promouvoir la coopération sur la protection des réfugiés et les migrations internationales, notamment dans les Balkans occidentaux et en Asie centrale (Processus d'Almaty).
- Les réunions organisées dans le cadre du processus Carthagène + 30 en 2014 ont permis d'examiner plus avant les formes possibles de coopération régionale pour répondre aux mouvements mixtes dans la Caraïbe.

### Renforcer les initiatives de protection maritime pour réduire les disparitions de réfugiés et de demandeurs d'asile en mer

Travailler avec les États et d'autres acteurs à l'application des conclusions de la Conférence de Djibouti sur le sauvetage en mer (2011)

- Le HCR s'est attaché à promouvoir les outils et les cadres actuels de réponse aux mouvements mixtes irréguliers par voie de mer – notamment les équipes d'intervention mobiles et l'accord-type de coopération à l'issue d'opérations de sauvetage en mer impliquant des réfugiés et des demandeurs d'asile, adopté à Djibouti.
- Le HCR a œuvré avec des États à l'application de l'*Initiative mondiale sur la protection en mer*, notamment : dans le cadre de l'Initiative sur la Méditerranée centrale ; dans la Caraïbe, au titre du processus Carthagène + 30 ; dans le golfe d'Aden, au titre du suivi de la Déclaration de Sana'a (2013), adoptée lors de la Conférence régionale sur l'asile et des migrations mixtes ; et avec des États d'Asie du Sud-Est et de la région Asie et Pacifique.
- La version actualisée du *Guide sur les principes et les mesures qui s'appliquent aux réfugiés et aux migrants* en cas de sauvetage en mer (janvier 2015) a été publiée en collaboration avec l'OMI et la Chambre internationale de la marine marchande. Ce guide donne des indications générales sur les situations de sauvetage en mer et souligne la nécessité de procéder rapidement au débarquement en lieu sûr.

Faciliter la coopération régionale et sous-régionale pour répondre aux migrations mixtes irrégulières par voie maritime et réduire les pertes humaines

- Le HCR s'est attaché à améliorer la coopération régionale et sous-régionale afin de répondre avec plus d'efficacité aux mouvements mixtes irréguliers par voie de mer.
- Il est demeuré particulièrement difficile, dans plusieurs régions, de renforcer les modalités pratiques de partage des charges entre États côtiers et autres États après les opérations de secours en mer et le débarquement des rescapés.

Rassembler des données probantes sur les situations de détresse en mer et les migrations mixtes

- Le HCR a collaboré avec diverses parties prenantes pour rassembler des données et analyser les mouvements mixtes irréguliers par voie de mer dans certaines régions. Ceci a permis de mettre au point des réponses fondées sur des données probantes, et notamment de constituer une Unité de surveillance des mouvements maritimes en Asie du Sud-Est. Les initiatives destinées à suivre les arrivées maritimes en provenance du Golfe d'Aden ont été poursuivies, en vue de fournir des données sur la nature et l'ampleur de ces mouvements. Le HCR a également entrepris d'améliorer sa collaboration avec le RMMS de Nairobi, en vue de renforcer la coordination de l'information en temps réel sur les mouvements mixtes.

## Faciliter l'accès des réfugiés aux études supérieures



Olivet Nyankuru, titulaire d'une bourse d'études DAFI, reçoit son diplôme des mains du Président du Mozambique en 2014.

“ **E**ntendre mon nom [lors de la remise des diplômes], c'était comme vivre un rêve. Mon travail acharné était récompensé ... pendant un instant, j'ai oublié que j'étais réfugié.” Olivet Nyankuru, un réfugié burundais de 28 ans qui vit au Mozambique avec le soutien de l'Initiative académique allemande Albert Einstein pour les réfugiés (programme DAFI), n'aurait jamais imaginé qu'il obtiendrait son diplôme à la faculté de médecine de l'Université Lúrio de Nampula – et encore moins qu'il lui serait présenté par le Président du Mozambique. Mais si les rêves de d'Olivet Nyankuru se sont réalisés, les études supérieures restent inaccessibles à la plupart des réfugiés.

Le HCR considère l'accès à l'enseignement supérieur comme un élément essentiel pour accomplir son mandat de protection et pour appuyer les solutions durables et le développement. L'accès à l'enseignement supérieur donne aux jeunes réfugiés le sentiment d'avoir un objectif, facilite leur intégration au sein des communautés d'accueil et les aide à acquérir des qualités de leader. Il leur permet de devenir des agents de changement positif, y compris à leur retour dans leur pays d'origine.

Selon l'Institut de statistique de l'UNESCO, 32 pour cent des jeunes en âge de faire des études universitaires dans le monde suivaient un enseignement supérieur en 2012. Toutefois, pour les jeunes réfugiés, ce nombre était estimé à moins d'un pour cent. Le HCR a intensifié son travail de sensibilisation auprès des gouvernements, des universités et d'autres partenaires et s'efforce de tester d'autres formules pour permettre aux réfugiés d'achever leurs études supérieures.

### L'IMPACT DU PROGRAMME DAFI

Le programme DAFI a été le pilier du dispositif d'aide aux études supérieures du HCR et a bénéficié à plus de 7 000 étudiants réfugiés au cours des 23 dernières années. Le soutien apporté de longue date par le Gouvernement allemand au programme a offert aux jeunes réfugiés la possibilité d'étudier la médecine, l'informatique, la gestion et les professions de l'enseignement – des qualifications cruciales pour la reconstruction après les conflits.

En 2014, plus de 2 200 étudiants étaient inscrits au programme dans 42 pays. Grâce à des fonds supplémentaires accordés par la Fondation Saïd, le HCR a pu mettre sur pied deux nouveaux programmes pour les jeunes Syriens réfugiés au Liban et en Turquie.

### ÉLARGIR L'ACCÈS GRÂCE À L'ENSEIGNEMENT EN LIGNE

Le HCR a noué des partenariats avec un éventail de prestataires assurant des services éducatifs en ligne afin d'élargir l'accès des réfugiés aux études supérieures diplômantes.

Muriel, une réfugiée birmane qui vit au camp de Mae La, dans le nord de la Thaïlande, figure parmi les 45 étudiants admis à suivre un programme d'enseignement en ligne, géré par l'Université catholique australienne. Elle résume le programme en ces termes : « un système constructif, où les notes n'étaient pas le seul marqueur d'intelligence mais où nous pouvions être en prise avec le monde réel et appliquer ce que nous avons appris dans nos communautés ».

En 2014, plus de 2 800 réfugiés avaient participé à des programmes éducatifs « connectés » en Jordanie, au Kenya, au Malawi et en Thaïlande. De nouveaux programmes étaient en cours d'élaboration en Afghanistan, au Myanmar et au Tchad.

Toute personne a droit à l'éducation. [...] l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite (Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948 : Art.26)

DOMAINES D'INTERVENTION

RÉALISATIONS EN 2014

Accès optimal à l'éducation

Offrir un appui technique aux pays

- 25 pays d'Afrique, d'Asie, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ont bénéficié d'un appui technique pour élaborer et déployer des stratégies éducatives pluriannuelles.
- Compte tenu du nombre élevé d'enfants déscolarisés en raison des crises au Nigéria, en RCA et au Soudan du Sud, des missions d'évaluation conjointe ont été entreprises par le HCR, l'UNICEF et les ministères de l'Éducation de divers pays d'accueil des réfugiés ; trois ateliers de formation ont conjointement été organisés ; et des plans d'intervention dans le secteur de l'éducation ont été élaborés.
- Dans 12 pays, le programme Éduquer un enfant a continué à venir en aide à plus de 266 000 enfants réfugiés en âge d'aller à l'école primaire et qui n'auraient pu être scolarisés autrement. Des évaluations pour déterminer les causes profondes du manque d'assiduité des enfants réfugiés ont été entreprises dans 6 pays.

Renforcer la gestion des données et le suivi des acquis scolaires

- Le HCR a développé un système de gestion des données éducatives par pays afin de faciliter la collecte et la communication des données, en mettant l'accent sur les acquis scolaires.

Promouvoir l'utilisation de la technologie dans l'éducation

- Les partenariats forgés avec Bibliothèques sans Frontières, la Fondation *Education Above All*, la Fondation Vodafone, *Worldreader*, plusieurs universités et d'autres organisations intervenant dans l'enseignement supérieur ont permis de soutenir une augmentation mondiale de 10 pour cent du taux de scolarisation dans le primaire, d'améliorer l'équipement des écoles et la qualité de l'enseignement, et d'élargir l'accès aux programmes d'enseignement supérieur diplômants et aux formules éducatives innovantes pour les jeunes, notamment l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

Élargir l'accès à l'enseignement supérieur

- Plus de 2 200 réfugiés ont suivi des études supérieures dans 42 pays au titre du programme DAFI. En outre, 1 500 autres étudiants réfugiés ont bénéficié d'un enseignement supérieur dans le cadre d'initiatives menées par des opérations dans des pays, en collaboration avec les Gouvernements égyptien, malien, nigérien, syrien, tchadien et yéménite.
- Le nombre de bourses DAFI accordées à des réfugiés syriens a été multiplié par 3 par rapport à 2013, le programme intégrant 151 nouveaux étudiants, dont 88 étudiantes (58%).
- Le HCR et ses partenaires ont cherché à répondre à la demande d'études supérieures au sein des communautés réfugiées par des programmes d'enseignement « connectés », offrant à 2 800 étudiants au moins des formations diplômantes ou sanctionnées par des certificats.

## Renforcement de l'obligation de rendre compte

Le HCR s'est engagé à placer les personnes qui relèvent de sa compétence au centre de ses activités, en tenant compte des populations auxquelles il offre protection et assistance et en leur rendant des comptes. L'Organisation doit veiller à ce que les personnes relevant de sa compétence participent utilement aux décisions et processus clés qui ont une incidence sur leur vie, pendant toutes les phases du déplacement, jusqu'à ce que des solutions durables aient été trouvées.

La politique d'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité (AGD), adoptée en 2012, guide le HCR dans l'exercice de son mandat de protection et d'assistance et fournit un cadre pour veiller au respect des engagements pris en matière d'application du principe

de responsabilité. Au titre de la politique AGD, le personnel est tenu d'appliquer des approches fondées sur les droits et axées sur la communauté, en utilisant des méthodologies participatives.

Lors de la planification des programmes en Ouganda, par exemple, les communautés réfugiées ont indiqué qu'elles craignaient les violentes agressions qui se produisaient principalement la nuit. De concert avec les communautés réfugiées et ses partenaires, le HCR a localisé les zones du camp où ces violences nocturnes étaient les plus fréquentes. Des lampadaires solaires ont été installés afin d'éclairer les lieux stratégiques d'un bout à l'autre du site.

L'approche AGD a également montré qu'elle contribuait à la

responsabilisation lors de la mise en œuvre des programmes – influant sur le suivi des résultats, la détection des lacunes et la modification des programmes en conséquence. Au Caire, des femmes réfugiées ont informé le HCR qu'elles étaient en butte à un harcèlement et à des abus incessants lorsqu'elles se déplaçaient en ville. Ceci limitait leur capacité à travailler et à participer au programme d'appui aux moyens de subsistance exécuté par le HCR au Caire. En conséquence, l'Organisation a modifié le programme dans le secteur des services alimentaires, en consultation avec les femmes réfugiées, afin de leur permettre de préparer les produits alimentaires à domicile. Les préparations alimentaires sont désormais collectées, distribuées et

vendues sans que les femmes soient obligées de se déplacer à l'extérieur de leur domicile, ce qui a réduit les risques auxquels elles étaient exposées.

La politique d'âge, de genre et de diversité confirme également le HCR dans sa détermination

à promouvoir l'adoption d'une approche AGD auprès des autres entités qui travaillent avec les réfugiés, les apatrides et les personnes déplacées. En 2014, le HCR a assumé la présidence conjointe de l'équipe de travail de l'IASC sur la responsabilité vis-à-vis des populations touchées

et la prévention de l'exploitation et de la violence sexuelle, a travaillé en étroite collaboration avec les modules et a apporté un appui opérationnel à la mise en œuvre des engagements relatifs à l'application du principe de responsabilité.

## DOMAINES D'INTERVENTION

## RÉALISATIONS EN 2014

### Besoins de base et services essentiels

#### Services destinés aux personnes qui ont des besoins particuliers renforcés

Les agents du HCR et de ses partenaires renforcent leur capacité à répondre aux besoins de protection particuliers des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués (LGBTI) qui relèvent de la compétence de l'Organisation

- Le HCR a entrepris d'évaluer de manière très complète, à l'échelle régionale, ses progrès dans la prise en charge des besoins des LGBTI relevant de sa compétence.
- Un programme de formation sur les LGBTI relevant de la compétence du HCR a été lancé à titre expérimental à l'intention du personnel du Siège et de la région Afrique, réunissant des participants issus de 17 opérations par pays.

Les agents du HCR et de ses partenaires renforcent leur capacité à répondre aux besoins de protection spécifiques des personnes handicapées en situation de déplacement forcé

- L'Organisation a lancé un projet pour améliorer la capacité institutionnelle de mise en œuvre des directives sur les personnes handicapées. Un conseiller principal pour les questions d'invalidité a supervisé le projet afin d'apporter un appui technique aux opérations dans les pays et d'élaborer des supports de formation sur l'insertion des handicapés.

## Engagement judiciaire

L'interprétation des normes internationales de protection des réfugiés, des apatrides et des autres personnes relevant de la compétence du HCR et l'élaboration progressive de normes supplémentaires dépendent de plus en plus de la jurisprudence nationale, régionale et internationale. En 2014, le Haut Commissariat a continué de s'engager auprès de juristes et de magistrats dans le cadre de son action de protection fondamentale, notamment par des interventions de renforcement des capacités à l'intention d'avocats et de juges, l'élaboration d'outils et d'orientations juridiques, le financement de prestataires de services juridiques, l'organisation de réunions et de conférences sur le droit international et la participation à de tels événements.

Les décisions de justice peuvent combler, dans le domaine de la protection, certaines lacunes laissées par les procédures politiques, administratives et législatives, et contribuer à l'application homogène et judicieuse des normes pertinentes. Le HCR est intervenu directement auprès de cours pour promouvoir des interprétations uniformes de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés (Convention de 1951 sur les réfugiés) et d'autres traités internationaux. L'Organisation a cherché à intervenir dans des affaires où des principes juridiques ou droits fondamentaux étaient en jeu, ainsi que dans des affaires où elle pouvait contribuer, en usant de son expertise et de son autorité, à la résolution de questions juridiques complexes. Au

travers d'interventions auprès des cours et de décisions de justice, un certain nombre de questions de droit importantes ont été éclaircies.

La crédibilité et l'objectivité du HCR ont été reconnues par un large éventail de juridictions. Le Haut Commissariat s'est vu accorder le statut d'intervenant par les cours supérieures d'Allemagne, d'Australie, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la RAS de Hong Kong (Chine), de Hongrie, d'Israël, des Pays-Bas et du Royaume-Uni, ainsi que par la Cour européenne des droits de l'homme, la Cour de justice de l'Union européenne et la Cour interaméricaine des droits de l'homme. ■

## DOMAINES D'INTERVENTION

## RÉALISATIONS EN 2014

### Environnement de protection favorable

#### Lois et politiques élaborées ou renforcées

Encourager l'adoption de lois sur l'asile conformes aux normes internationales ou la révision des lois existantes

- L'Organisation a soutenu des procédures de révision de la législation dans plus de 59 pays par des commentaires officiels, des avis d'expert et/ou une aide active à la rédaction, sur requête. La législation a été modifiée dans plus de 19 pays.
- Le HCR a révisé ses instructions internes en vue de guider la rédaction des mémoires présentés en qualité d'*amicus curiae* (consultant extraordinaire) devant des juridictions nationales, régionales et internationales.
- L'Organisation est intervenue dans 14 affaires jugées par 11 juridictions, s'exprimant sur l'interprétation et l'application de normes juridiques relatives à la protection des réfugiés, des demandeurs d'asile et des apatrides. Le HCR a continué à encourager les États à assurer un environnement de protection favorable aux personnes relevant de sa compétence, en utilisant les mécanismes de défense des droits de l'homme et en soumettant des rapports au titre de l'examen périodique universel.
- 12 documents contenant des conseils sur des questions de protection se posant dans des pays spécifiques, dont l'Iraq, la Libye, la Somalie, la Syrie et l'Ukraine, ont été publiés sur la base de données Refworld ([www.refworld.org](http://www.refworld.org)). Nombre de ces documents d'orientation ont été utilisés dans des cours ou ont servi de documents de référence pour modifier des politiques propres à certains pays dans des juridictions spécifiques.
- La nouvelle version du Manuel du HCR sur la protection, contenant des conseils actualisés sur des questions de protection opérationnelle et juridique, a été lancée.
- Le HCR a mis à jour sa *Compilation thématique des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que la Compilation thématique des conclusions du Comité exécutif*.
- À l'issue de réunions d'experts organisées en 2012 et 2013, des principes directeurs sur les modalités de protection et de séjour temporaire ont été publiés. Ces principes directeurs encouragent la mise en place de régimes de protection ou de séjour temporaire, en particulier dans les régions où les États parties à la Convention de 1951 sont peu nombreux.
- Le HCR a contribué à l'organisation de la 10e Conférence mondiale de l'Association internationale des juges aux affaires de réfugiés (AIJAR) et au deuxième dialogue judiciaire européen tripartite, et y a participé aux côtés de juges de la Cour européenne des droits de l'homme, de la Cour de justice de l'Union européenne et de cours et tribunaux nationaux.
- De concert avec la HIAS (*Hebrew Immigrant Aid Society*) et *Asylum Access*, le HCR a organisé la deuxième table ronde annuelle sur les actions en justice à visée stratégique.
- Le HCR a conseillé le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur l'élaboration de la Recommandation générale n°32 sur les femmes et les situations de réfugiés, d'asile, de nationalité et d'apatridie, ainsi que le Comité des droits de l'homme sur l'*Observation générale n°35, Article 9 (Liberté et sécurité de la personne)* ; l'Organisation a également présenté un exposé lors de la session extraordinaire du Groupe de travail sur la détention arbitraire consacrée au droit de contester la légalité de la détention.

### Qualité de l'enregistrement et du profilage améliorée ou maintenue

Améliorer le logiciel d'enregistrement

- Le HCR a préparé le déploiement de son logiciel d'enregistrement et de gestion des cas, *proGres* version 4. L'application comprend de nouvelles fonctionnalités, qui facilitent la gestion efficace des cas et des flux de travail dans un éventail de situations de réfugiés. Les informations seront stockées dans une base de données centralisée, permettant de partager en toute sécurité les données entre opérations.

Améliorer la gestion des données sur l'identité

- Le HCR a conçu, mis au point et entrepris de tester un nouveau système biométrique de gestion des données d'identité, en tirant parti de la mise en service d'un prototype dans le cadre d'un projet pilote exécuté avec succès au Malawi et de l'utilisation des techniques biométriques dans un certain nombre d'opérations à travers le monde. Le système soutiendra les activités d'enregistrement en facilitant le ciblage de l'aide et la vérification de l'identité des personnes relevant de la compétence du HCR.

Fournir un appui à l'enregistrement sur le terrain

- Les opérations sur le terrain ont bénéficié de conseils et d'un appui pour les opérations d'enregistrement, notamment via la livraison d'équipements et de fournitures d'enregistrement, ainsi que par le déploiement d'agents d'enregistrement et le renforcement des capacités du personnel d'enregistrement.

### Plus grand nombre de documents individuels délivrés

Encourager la délivrance, en vertu des Conventions, de titres de voyage lisibles à la machine (TVLM) conformes aux normes de l'OACI

- Le HCR a continué à encourager la délivrance de TVLM, en vertu des Conventions. Deux pays (l'Ouganda et le Turkménistan) ont commencé à émettre des TVLM en vertu des Conventions en 2014.
- La mise en œuvre de normes juridiquement contraignantes pour les TVLM délivrés en vertu des Conventions a progressé dans le cadre de l'OACI. Deux organes de l'OACI ont adopté les projets de normes en 2014 ; les textes seront soumis à l'approbation définitive du Conseil de l'OACI en 2015.



**Amélioration de la qualité des procédures de détermination du statut et de l'accès à ces procédures**

Développer encore l'élaboration et l'application de normes et de procédures relatives à la détermination du statut de réfugié (DSR)

- La révision et la mise à jour des *Normes relatives aux procédures de détermination du statut de réfugié relevant du mandat du HCR* et du Manuel sur la DSR au titre du mandat se sont poursuivies.
- Le HCR a offert des conseils opérationnels, juridiques et procéduraux sur les procédures et les décisions en matière de DSR pour des opérations ordinaires ou d'urgence, ainsi que pour des populations et des profils spécifiques, y compris les groupes vulnérables.
- Le déploiement d'Initiatives sur l'assurance qualité s'est poursuivi dans les Amériques et en Europe orientale, et a commencé en Afrique de l'Ouest.
- En raison d'une augmentation sensible des demandes de DSR individuelles et de contraintes financières persistantes, l'arriéré du HCR en matière d'enregistrement et de DSR a augmenté. Le HCR a recherché des solutions de remplacement à l'examen individuel des demandes et s'est efforcé d'accroître sa productivité ; cependant, des effectifs supplémentaires ont été nécessaires pour soutenir l'examen des dossiers et les activités de renforcement des capacités nationales.

Renforcer encore les capacités du personnel chargé de la DSR

- Le HCR a assuré des formations à la DSR, dont 5 séances régionales dans le cadre du programme de formation à la DSR ; une formation avancée sur l'exclusion, à l'échelon régional ; et une séance régionale d'un programme de formation thématique à la DSR pour les LGBTI. Ces séances de formation ont renforcé les capacités de 160 agents.
- L'Organisation a préparé et animé des formations sur la recherche et l'utilisation des informations relatives aux pays d'origine, notamment dans le cadre de webinaires, de formations présentielles et de présentations sur des pays d'origine précis.

Outils d'aide électroniques gérés et actualisés

- Des informations actualisées sur les pays d'origine, des documents juridiques et des documents d'orientation, ainsi que des législations nationales ont été diffusés via la base de données Refworld.
- Un forum électronique interne, facilitant les échanges d'informations sur les pays d'origine et sur les pratiques en matière de DSR a été géré à l'intention des membres du personnel chargés de la DSR ; et un forum séparé a été lancé en vue de permettre l'échange d'informations sur les décisions relatives aux demandeurs syriens.
- Une version électronique du Manuel du HCR sur la protection a été publiée.

Renforcer la DSR par des créations de postes et le déploiement de spécialistes

- Le nombre d'agents du HCR engagés dans des procédures de DSR au titre du mandat est passé de 450 à 465, près de 80% d'entre eux étant affectés à plein temps à la DSR.
- Malgré des contraintes financières, le Projet de déploiement du HCR aux fins de DSR et le mémorandum d'accord conclu avec l'Office français de protection des réfugiés et apatrides ont permis de déployer respectivement 8 consultants (sur les dix visés) et un expert dans 9 opérations dans des pays pour faciliter les procédures de DSR du HCR et les procédures d'asile des États.
- Trois missions d'appui à la DSR ont été entreprises en Thaïlande, en Jordanie et en Égypte.

Publier et diffuser des principes directeurs actualisés et révisés sur l'exclusion de la protection internationale en vertu de l'article 1F de la Convention relative au statut des réfugiés

- Le HCR a réalisé une étude sur les questions d'exclusion ayant connu des développements majeurs au cours des dernières années, notamment la jurisprudence sur la responsabilité individuelle et l'interprétation et l'application des critères d'exclusion pour agissements contraires aux buts et aux principes des Nations Unies. Cette étude servira de base à l'élaboration de principes directeurs révisés sur l'exclusion de la protection internationale en vertu de l'article 1F de la Convention relative au statut des réfugiés.

**Risques liés à la détention réduits et liberté de circulation accrue**

Lancement de la stratégie mondiale « Au-delà de la détention »

- Le HCR a lancé le document *Au-delà de la détention 2014-2019 - Une Stratégie mondiale visant à soutenir les gouvernements pour mettre fin à la détention des demandeurs d'asile et des réfugiés* en juin 2014 et organisé un atelier en juillet 2014.
- 12 pays prioritaires (Canada, États-Unis d'Amérique, Hongrie, Indonésie, Israël, Lituanie, Malaisie, Malte, Mexique, Royaume-Uni, Thaïlande et Zambie) ont été sélectionnés pour la période de déploiement initiale. Le HCR a établi des profils de pays détaillés et commencé à élaborer des plans d'action nationaux avec les parties prenantes.

Surveillance des lieux de détention de migrants

- Le Manuel pratique sur le *Monitoring de la détention de migrants* (2014), élaboré avec l'Association pour la prévention de la torture (APT) et la Coalition internationale contre la détention a été publié en anglais, espagnol et français.
- La première formation sur le monitoring des lieux de détention de migrants a été organisée à l'intention de membres du personnel travaillant en Europe et dans les Amériques, avec l'appui de l'APT et de l'Inspection britannique des prisons.

**Autonomisation et autogestion communautaires**

**Mobilisation communautaire renforcée et étendue**

Accroître le pourcentage de femmes participant activement aux structures de direction/gestion

- 28 des 49 opérations déclarantes ont observé une augmentation de la participation des femmes aux structures de direction/gestion en 2014, alors que 8 opérations ont indiqué que les niveaux de participation étaient identiques à ceux de 2013. 4 des 5 opérations pour les déplacés internes soumettant des rapports ont également observé une plus grande participation des femmes aux structures de direction/gestion.

Les opérations reçoivent un appui pour améliorer la protection basée sur la communauté

- Le HCR a entrepris de fusionner certaines fonctions de protection et de services communautaires, créant ainsi la nouvelle fonction de protection basée sur la communauté.
- L'Organisation a engagé un conseiller pour la protection basée sur la communauté ; en poste au Siège, celui-ci est chargé d'analyser et d'évaluer l'actuel travail de protection basée sur la communauté et d'élaborer des documents d'orientation pour les opérations du HCR à travers le monde.



## TAUX DE SCOLARISATION DANS LE PRIMAIRE

Au **Kenya**, la scolarisation s'est améliorée, en particulier à Kakuma où l'accès à l'enseignement primaire pour les réfugiés originaires du Soudan du Sud et d'autres pays est passé de 45% à 70%. Les écoles des camps ont été intégrées au système éducatif national, ce qui a permis aux bénéficiaires de recevoir un soutien plus important de l'État et a contribué à pérenniser l'éducation des réfugiés. Dans le cadre d'autres initiatives, plus de 90 instituteurs, dont 15 instituteurs pour les enfants qui ont des besoins particuliers, ont été formés ; un programme de distribution de repas scolaires a été lancé ; les infrastructures scolaires ont été développées ; et les écoles ont reçu les supports pédagogiques supplémentaires nécessaires.

En **Malaisie**, le taux de scolarisation des enfants réfugiés dans le primaire a été maintenu à 47%, restant néanmoins dans la plage critique. La nécessité de recourir à des services éducatifs parallèles parce que les réfugiés ne sont pas intégrés au système national limite les possibilités d'accroître la scolarisation. L'absence d'examens et de certificats agréés sanctionnant les études primaires et le manque de structures adaptées et d'enseignants qualifiés expliquent pourquoi les familles et les communautés sont peu motivées pour inscrire les enfants à l'école et les y laisser.

## SOUTIEN AUX VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES

En **Équateur**, plus de 900 victimes déclarées de violences sexuelles et sexistes (VSS) ont bénéficié d'une aide juridique – soit près du double du nombre cible, qui était de 500. Le HCR est intervenu auprès des institutions publiques, des communautés et des médias locaux pour mieux faire connaître les recours judiciaires en cas de VSS. Des « tables rondes » sur le genre, réunissant des représentants d'institutions privées et publiques, ont été mises en place à l'échelon des communautés, et les participants ont été formés aux mesures visant à prévenir la VSS et à y répondre. Des homologues gouvernementaux et des organisations locales ont également lancé des ateliers sur le genre, ce qui facilitera le développement des services médicaux et juridiques destinés aux victimes de VSS.

Offrir un soutien adapté aux victimes connues de VSS au sein de la population déplacée en **Iraq** s'est avéré particulièrement difficile. L'utilisation des services disponibles par les victimes a été limitée par la pénurie de travailleurs sociaux et de personnel médical féminin. La stigmatisation, les obstacles culturels et la mauvaise connaissance des services ont contribué à la faible déclaration des violences sexuelles et sexistes. En outre, de nouvelles vagues de déplacement et la dégradation de la sécurité ont rendu l'accès à certains secteurs difficile. En conséquence, le HCR a fait équipe avec des ONG pour fournir des services aux déplacés internes victimes de VSS, ainsi que pour améliorer la qualité des

services et assurer le respect du principe « ne pas nuire » moyennant une formation sur la prévention et la réponse en matière de VSS. Des séances de sensibilisation ont eu lieu dans différentes régions et six nouveaux comités de lutte contre la VSS, composés de femmes, ont assuré des services de proximité. Des institutions des Nations Unies, en partenariat avec le Consulat du Royaume-Uni en Iraq, ont organisé une table ronde sur la prévention des VSS liées au conflit et les moyens d'y répondre, et élaboré des recommandations. Trois réunions ont été organisées à l'intention de déplacés internes et de leurs communautés d'accueil pour diffuser des informations sur les mécanismes de prévention et de réponse existants, ainsi que sur les services d'orientation et de transfert disponibles pour les victimes, et pour y sensibiliser la collectivité.

## RÔLE DES FEMMES DANS LES STRUCTURES DE DIRECTION/GESTION

Du fait du conflit en cours en 2014, qui a restreint les déplacements et l'accès des organisations humanitaires, la situation des déplacés internes s'est encore dégradée au **Myanmar** et leur nombre a augmenté. Cependant, le pourcentage de femmes participant activement aux structures de direction/ gestion a connu une hausse considérable. Plus de 120 organisations communautaires ont été créées et la mobilisation communautaire a été renforcée par l'inclusion de 40% de participantes. En outre, des bénévoles issus des communautés de déplacés internes ont bénéficié de séances de formation sur des sujets comme la formation technique, le secourisme, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, la santé procréative et sexuelle, la prévention des maladies et de la violence. Des éducateurs et éducatrices bénévoles, issus des communautés, ont été sélectionnés pour relayer les messages clés auprès de leurs pairs dans leurs villages respectifs et pour rendre compte de leurs préoccupations au personnel de terrain du HCR. Les commentaires positifs reçus des communautés ont confirmé l'utilité d'une représentation paritaire des genres dans les efforts visant à intensifier la mobilisation communautaire.

La proportion de femmes assumant des fonctions de direction au **Yémen** a encore chuté en 2014. Le bureau du HCR au Yémen a indiqué que les femmes restaient très faiblement représentées au sein des comités de direction, que ce soit à l'intérieur des camps ou à l'extérieur. Ceci s'expliquait principalement par les restrictions limitant la mobilité des femmes et donc leur capacité à assister aux réunions. Si l'opération dans le pays est parvenue à inclure des sections transversales de la communauté de déplacés internes dans des groupes de discussion sur la planification et l'exécution des projets, la représentativité féminine dans les organes de décision est restée nulle.

## ENREGISTREMENT

Au **Tchad**, de grands progrès ont été signalés en 2014, avec une augmentation de 15 pour cent du niveau d'enregistrement individuel. Cette population comprend à la fois des rapatriés tchadiens et de nouveaux arrivants centrafricains.

Suite à l'afflux massif en provenance de République centrafricaine (RCA), le HCR s'est chargé d'établir le profil des rapatriés tchadiens. La distribution de cartes d'identité préimprimées aux réfugiés en situation d'exil prolongé a été suspendue afin d'enregistrer en priorité les nouveaux arrivants aux divers points d'entrée. L'équipe composée de membres du HCR et de la CNARR (Commission nationale d'accueil et de réinsertion des réfugiés et des rapatriés) a assuré l'enregistrement de tous les réfugiés centrafricains, en ventilant les données en fonction de l'âge et du sexe. Plus de 16 000 nouveaux réfugiés ont été enregistrés au total. Dans le même temps, la CNARR a poursuivi ses activités régulières de délivrance de documents et de suivi sur le terrain et aux frontières. Les faits d'état civil (mariages, naissances, divorces) ont été consignés par la CNARR et communiqués au HCR pour actualisation des données.

Au titre des efforts visant à améliorer la qualité de l'enregistrement des données individuelles, le bureau du HCR au Tchad a élaboré un plan pour introduire le nouveau système biométrique de gestion des données d'identité à l'occasion d'une vaste campagne d'enregistrement et de vérification, qui doit commencer en 2015.

Le dernier exercice de vérification et d'établissement du profil de la population urbaine présente au **Mozambique** a eu lieu en 2010. Une opération de profilage ultérieur et de vérification dans l'ensemble du pays est prévue depuis 2013 mais n'a pu être exécutée en raison de contraintes budgétaires et de la nécessité de privilégier les activités nécessaires à la survie dans le camp. Une vérification à l'échelle nationale nécessitera des ressources financières et humaines considérables ; néanmoins, l'absence de données sur la population urbaine a été un obstacle majeur à la poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie urbaine du HCR au Mozambique.

Le bureau national d'enregistrement (INAR) limite ses activités d'enregistrement à la ville de Nampula. C'est une contrainte considérable, en particulier pour les réfugiés vulnérables qui n'ont pas les moyens de payer le prix du trajet jusqu'à Nampula. On ne dispose d'aucune estimation sur le nombre de personnes qui relèvent de la compétence du HCR et qui ne sont pas enregistrées. En 2014, le HCR a pris contact avec l'INAR afin d'examiner une stratégie d'enregistrement et de détermination du statut de réfugié pour la capitale, Maputo, dont la population est supérieure à un million d'habitants. Le HCR recommande d'exécuter des activités d'enregistrement décentralisées à Maputo, pour améliorer l'accès à l'enregistrement et à la détermination du statut. ●